Transports ferroviaires

Pendant des heures je pourrais raconter des anecdotes sur tous les problèmes que nous avons rencontrés dans notre petite province lors des efforts que nous avons entrepris pour les résoudre avec l'animal multicéphale qu'est la Commission canadienne des transports. Il est impossible d'atteindre ni le ministre des Transports ni la CCT. Je me suis à deux reprises occupé de plusieurs petites collectivités qui sont en fait sept petites îles situées au large de Terre-Neuve. Il incombe à la CCT d'assurer une liaison entre les îles et la province. Cette responsabilité est prévue dans les conditions de l'union signées en 1949. Un petit bateau faisait la liaison entre les îles Change et la province; un jour les habitants ont demandé la construction d'un moyen d'atterrissage quelconque de façon que lorsque le bateau se met à quai il puisse décharger l'unique voiture qu'il est capable de transporter par temps calme. On demandait une petite passerelle pour amener la voiture à terre. Le quai privé appartient à un vieil ami de Jack Pickersgill.

Il doit valoir environ \$1,000. Il existe un accord privé aux termes duquel le propriétaire reçoit \$1,000 par an pour louer ce quai à la CCT. C'est un petit accord pratique conclu par M. Pickersgill lorsqu'il représentait ma circonscription. Les usagers du traversier désiraient qu'on construise cette petite passerelle qui pouvait coûter quelques centaines de dollars. Le gouvernement déclara que cela relevait de la CCT et cette dernière prétendit que le problème incombait au ministère des Travaux publics ou au ministère des Transports. Actuellement, le traversier dessert 700 personnes et il doit attendre la marée haute ou basse pour décharger la seule voiture qu'il transporte. C'est difficile à croire.

Une autre fois, je me suis occupé d'un problème de desserte analogue intéressant 600 ou 700 habitants d'une autre île qui tous travaillent durement et dont aucun ne vit de l'assistance publique. Leur quai s'était détérioré. Il s'agissait à nouveau d'un quai privé loué sous les auspices de Jack Pickersgill à la CCT. Il avait si besoin de réparations que le traversier ne pouvait transporter aucun camion ni voiture. Normalement, il est capable de transporter deux voitures ou un camion chargé de marchandises destinées à la collectivité. L'île a dû se priver de fruits et légumes durant deux semaines. Quelque mille dollars auraient suffi à réparer le quai privé, avec l'assentiment de la CCT. Nous nous en sommes occupés pendant tout l'été. J'ai menacé de soulever la question à la Chambre des communes si la CCT ne s'engageait pas d'une manière quelconque à apporter les changements qui s'imposent. En cas de refus, j'allais contester leur décision pour des raisons de droit ou constitutionnelles.

Voilà deux exemples mineurs de situations qui n'ont pas de répercussion à l'échelle nationale, mais qui représentent les milliers de problèmes de transport poussés sous le tapis à cause de l'inaction de la CCT. Je ne désire pas pointer du doigt tous les membres de la CCT. J'ai mentionné certains inconnus qui sont cependant des serviteurs dignes et résolus du Canada. Ils désirent ardemment résoudre certains des problèmes, mais ils sont bloqués par le chef politique de l'organisation ou bien par une directive gouvernementale qui les empêche de prendre les bonnes décisions.

En termes simples, le mandat actuel de la CCT ne lui permet de prendre aucune mesure si ce n'est l'élimination

de services. Il existe une foule de décisions à prendre dans le domaine des transports. Si j'étais le ministre responsable des transports, j'étudierais sérieusement le besoin de restructurer la CCT, de l'éliminer ou bien de lui donner de nouvelles attributions et un comportement responsable. Comme député et comme Canadien, je voudrais m'assurer que le ministre des Transports doit rendre compte des problèmes de transports au pays. Je crois que l'honorable député qui prendra la parole adoptera un point de vue semblable.

Nous sommes sûrement arrivés à un point où quelqu'un doit prendre en main les problèmes réels du transport. Je ne veux pas m'en prendre aux différents membres de la Commission, mais il y a quelque chose qui ne va pas au Canada: les simples députés ne cessent de présenter des motions, et Dieu sait à quel point ceux de l'Ouest se sont occupés activement de résoudre les problèmes du transport. La semaine dernière, 74 députés se sont rendus en Colombie-Britannique. Une question qu'on n'a cessé de relancer et qui préoccupe fort les gens de là-bas est celle du manque de direction dans le domaine des transports. On nous a présenté des mémoires et, par toute la province, on nous a fait des observations sur le marasme économique attribuable à la dégénérescence de notre système de transport.

Sans faire une généralisation que pourra contester le député de Saint-Boniface (M. Guay) et dont il aimerait bien m'accuser, je dois dire que la qualité des transports décline. Le Japon a inventé un monorail qui a révolutionné les transports chez lui. La Grande-Bretagne, malgré sa population dense et les difficultés qu'elle éprouve à construire de bons systèmes de transport, a mis en place un système qui devrait nous faire rougir de honte. En mettant de côté tout esprit de parti, on peut se demander où s'en va le Canada. Il ne semble y avoir personne qui soit responsable de tout le domaine des transports. Voilà pourquoi je dis qu'il est grand temps pour nous, les députés, de présenter des motions et d'avancer des recommandations afin qu'on réexamine le rôle de la CCT. La Commission ne fait que servir de tampon au gouvernment; c'est un organisme qui lui permet de prendre des décisions peu populaires, un organisme qui est là pour recevoir les blâmes et prendre la responsabilité de ces décisions.

• (1750)

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, je me lève afin de parler de la motion présentée par le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis), laquelle demande que le service-voyageurs soit réintégré dans des régions du sud-ouest de l'Ontario où il avait été retiré il y a quelques années, mais auparavant j'aimerais dire quelques mots sur une question de privilège personnel en réponse aux remarques faites plus tôt par le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan). Aucun représentant ministériel ou n'importe qui d'autre ne me soufflera les mots quand il s'agit de parler de questions se rapportant aux chemins de fer. Je viens d'une localité importante qui dépend entièrement des chemins de fer. J'ai passé 30, 40 ou 50 heures avec les cheminots au cours de la dernière grève, ainsi que la soirée de vendredi dernier. Je me rappelle la ville de Rainy River lorsque les diesels firent leur apparition et la tragédie que cela provoqua dans cette ville ainsi que dans d'autres régions. Donc, personne ne me dira quoi raconter au sujet des chemins de fer.